

# Déclaration des droits des victimes

## Comment vous inscrire pour faire valoir vos droits

Veillez consulter

### **Comprendre la Déclaration des droits des victimes**

pour obtenir la liste à jour des actes criminels les plus graves et voir si vous êtes admissible aux services offerts en vertu de la *Déclaration des droits des victimes*.

La signification des mots en caractères gras est également expliquée dans *Comprendre la Déclaration des droits des victimes*.

Justice Manitoba reconnaît aux victimes d'actes criminels graves le droit d'être informées, aidées et soutenues.

Les agents des Services aux victimes d'actes criminels :

- fournissent de l'information sur le système judiciaire et les ressources communautaires;
- conseillent les victimes pour ce qui est des choix qui leur sont offerts, de leurs droits et de leurs responsabilités.

### **Pour en savoir davantage :**

Appelez sans frais le

**1 866 4VICTIM (1 866 484-2846)**

Ou visitez le site Web :

<http://www.gov.mb.ca/justice/victims/index.fr.html>.

### **Pourquoi vous inscrire?**

*La Déclaration des droits des victimes* est une loi qui confère des droits aux victimes d'actes criminels graves.

Vous pouvez faire valoir ces droits lorsque vous transigez avec un service de police, un procureur, un tribunal ou un service correctionnel. Cependant, pour exercer ces droits, vous devez vous inscrire auprès de Justice Manitoba par l'entremise des Services aux victimes d'actes criminels après que l'auteur de l'infraction a été formellement accusé. L'accès à de l'information et à des services n'est pas automatique dans tous les cas.

En vous inscrivant, vous vous assurez d'être mieux informé sur le fonctionnement du système de justice criminelle.

### **Comment puis-je m'inscrire?**

Vous pouvez vous inscrire par téléphone ou en remplissant le formulaire d'inscription à l'endos du présent feuillet d'information. Postez ou télécopiez le formulaire dûment rempli à un agent des Services aux victimes d'actes criminels à l'adresse suivante :

**405, Broadway, bureau 1410  
Winnipeg (Manitoba) R3C 3L6  
Télécopieur : (204) 948-2776**

En dehors de Winnipeg appelez sans frais le :  
1-866-484-2846.

Vous serez relié à un agent des services aux victimes le plus près de chez vous.

### **Tenez-nous au courant**

Assurez-vous de nous aviser de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone afin que nous puissions vous aider en cette période difficile.

### **Confidentialité des renseignements personnels figurant sur le formulaire d'inscription**

Les renseignements personnels figurant aux présentes sont recueillis par la direction des droits des victimes d'actes criminels de Justice Manitoba, sous le régime de la *Déclaration des droits des victimes* du Manitoba. L'information sera utilisée et communiquée aux seules fins de l'application de la *Déclaration des droits des victimes*. Les renseignements personnels vous concernant sont protégés par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* du Manitoba. Nous ne pouvons pas utiliser ces renseignements à d'autres fins sans votre consentement, sauf si la *Loi* le permet ou l'exige. Nous ne pouvons pas non plus partager ces renseignements à l'extérieur de Justice Manitoba sans votre consentement, sauf si la *Loi* le permet ou l'exige. Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant la collecte de renseignements personnels, communiquez avec un agent des droits des victimes d'actes criminels.

This information is also available in English.

**Manitoba** 

# Inscription en vertu de la *Déclaration des droits des victimes*

**Tenez-nous au courant de votre adresse et de votre numéro de téléphone courants.**

## 1. Veuillez donner les renseignements suivants sur l'incident.

Numéro d'incident de la police : \_\_\_\_\_ Date de l'incident : \_\_\_\_\_

Service de police auquel l'incident a été rapporté : \_\_\_\_\_

Nom de la personne accusée (s'il est connu) : \_\_\_\_\_

Village, ville ou communauté où l'incident s'est produit : \_\_\_\_\_

## 2. Si vous avez été victime d'acte criminel, remplissez l'encadré ci-dessous.

Nom : \_\_\_\_\_  
(écrire lisiblement)

Adresse : \_\_\_\_\_  
App. et numéro de rue Rue Ville /Réserve autochtone Prov. Code postal

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
Mois Jour Année

Autre personne à joindre : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

## 3. Si vous vous inscrivez au nom d'une victime, veuillez fournir les renseignements ci-dessous.

Remarque : Vous pouvez vous inscrire au nom d'une victime s'il s'agit d'une personne d'âge mineur (moins de 18 ans), d'une personne décédée ou incapable de remplir le présent formulaire pour un quelconque motif.

Nom : \_\_\_\_\_

Lien avec la victime : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_ Numéro de télécopieur : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
Mois Jour Année

Nom de la victime : \_\_\_\_\_ Date de naissance de la victime : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
Mois Jour Année

Autre personne à joindre : \_\_\_\_\_ Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Après le traitement de votre formulaire d'inscription, comment désirez-vous être rejoint?

Téléphone  Poste  Télécopieur  Courriel

**Faites parvenir votre formulaire d'inscription à l'adresse figurant au verso.**